Québec
Gouvernement du Québec
Le ministre de la Santé et des Services sociaux

Québec, le 24 mars 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1er étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 février dernier, le député de Mégantic déposait deux pétitions adressées à l'Assemblée nationale demandant de trouver une solution viable et durable pour que les municipalités éloignées des hôpitaux puissent avoir accès à un médecin de famille, de réduire considérablement le temps obligatoire d'activités médicales particulières (AMP) imposées aux médecins, et de combler les trois postes de médecins laissés vacants depuis plusieurs mois dans le secteur nord de la municipalité régionale de comté (MRC) du Granit.

Je tiens à vous assurer que le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est sensible à ces revendications. La difficulté de recrutement de médecins de famille dans les secteurs éloignés des hôpitaux et son impact sur la prestation des soins pour les citoyens de ces secteurs me préoccupe et nous travaillons à la recherche de solutions durables pour inciter les nouveaux médecins à s'y installer.

Dans la région de l'Estrie, nous travaillons conjointement avec le Département régional de médecine générale (DRMG) et son Agence de la santé et des services sociaux (Agence) afin de remédier à la situation. En effet, ces derniers ont la responsabilité d'identifier les besoins et de déterminer l'offre de service sur leur territoire.

... 2

Québec
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-7171
Télécopieur : 418 266-7197
www.msss.gouv.qc.ca

Montréal
2021, avenue Union, bureau 10.051
Montréal (Québec) H3A 2S9
Téléphone : 514 873-3700
Télécopieur : 514 873-7488

Afin de permettre une meilleure répartition des médecins, le DRMG et l'Agence ont déterminé une cible de recrutement pour chaque territoire de la MRC de l'Estrie dans le cadre des plans régionaux d'effectifs médicaux (PREM). Cette cible est déterminée en fonction d'indicateurs permettant d'objectiver les besoins, et ce, dans une perspective d'équité envers la population de chaque territoire de la région. L'Agence et son DRMG nous confirment que le territoire de la MRC du Granit fait partie de la liste des priorités pour le recrutement de médecins de famille dans la région et que, dans toutes les MRC de l'Estrie, des priorités sont identifiées pour la prise en charge et le suivi des patients.

Par ailleurs, le fait qu'une priorité de recrutement soit identifiée pour un secteur ne garantit pas nécessairement le recrutement. En effet, la répartition des nouveaux effectifs médicaux est liée aux postes disponibles dans les établissements de la région, mais demeure également liée au statut de travailleur autonome conféré au médecin ainsi qu'aux nombreuses opportunités qui s'offrent à lui en matière d'emploi dans un contexte de pénurie dans l'ensemble du Québec. Les médecins, s'ils veulent exercer en établissement, sont limités aux milieux où des postes sont disponibles et lorsqu'ils pratiquent en cabinet privé, ceux-ci peuvent s'installer dans la municipalité de leur choix. Dans tous les cas, le MSSS ne peut s'ingérer dans le choix du lieu de pratique d'un médecin.

En revanche, des solutions ont été mises en place afin d'inciter les médecins à s'installer dans les secteurs où les besoins sont les plus importants. Afin de favoriser l'installation de nouveaux médecins dans le secteur du Granit, un forfait d'accessibilité, en échange d'un engagement de pratique régulière et significative, est offert à un médecin qui s'y installera.

Je tiens à saluer les efforts du DRMG de l'Estrie et son Agence pour leur excellent travail au regard du partage équitable des effectifs médicaux dans la région dans un contexte où les besoins identifiés dépassent largement la capacité d'y répondre à court terme. En effet, en 2014, cette répartition a permis le recrutement de deux nouveaux médecins de famille au Centre de santé et de services sociaux du Granit. Un autre recrutement est attendu en 2016 et les efforts de recrutement se poursuivent pour tenter de convaincre des médecins déjà installés dans la région à aller prêter main-forte au secteur nord de la MRC du Granit.

... 3

Finalement, concernant les AMP, des modulations à cette entente ont été mises en place afin d'inciter les médecins à avoir une pratique mixte incluant la pratique en cabinet pour la prise en charge et le suivi de la clientèle. Dans le cadre du projet de loi 20, présentement sous étude par l'Assemblée nationale, nous souhaitons aller plus loin et nous visons à rétablir l'équilibre entre la pratique hospitalière des médecins de famille et le travail en cabinet.

En espérant que ces précisions vous permettront de constater, qu'en collaboration avec nos partenaires impliqués dans la planification de la main-d'œuvre médicale au Québec, nous déployons tous les efforts nécessaires afin d'offrir à toute la population québécoise une meilleure équité d'accès aux services médicaux.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

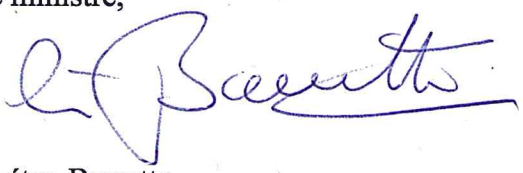

Gaétan Barrette

N/Réf. : 15-MS-00833